

Séance du : 30 novembre 2023

Nombre de conseillers:

En exercice : 14  
Présents : 12  
Votants : 12

L'an deux mille vingt trois le trente novembre à dix neuf heures, le conseil municipal de LAVOUTE-SUR-LOIRE légalement convoqué, s'est réuni, dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville sous la présidence du Maire Monsieur BEAUMEL Jean-Paul

**Etaient présents :**

ALLEGRE Sophie, BEAUMEL Jean-Paul, BLAZEVIC Harry, BOYER Bernard, BRUN Franck, CHALENCON Didier, COLLANGE Joël, DUFOUR Hervé, GAUDIN-LEVERT Natacha, GRANGÉ David, LEBARON Joëlle, STORNI Cécile

**Excusés ayant donné pouvoir :**

**Absents Excusés :** HUGUES Stéphanie, LIOTHIER Céline

**Absent :**

**Date de convocation :** 20/11/2023

**Date d'affichage :** 20/11/2023

**OBJET : Via Fluvia – parcelles A1898 et A2099 – Cst Digon/Serveton**

Après avoir exposé ce qui suit :

Le projet de réalisation de la voie verte Via Fluvia nécessite l'acquisition par la commune de diverses emprises en domaine privé de riverains.

A ce titre, les consorts DIGON/SERVENTON sont propriétaires des parcelles A 1898 (584m<sup>2</sup>) et A 2099 (194 m<sup>2</sup>) concernées par les emprises du projet.

Il convient de procéder aux acquisitions des emprises à prélever sur ces deux parcelles dont la superficie est d'environ 778 m<sup>2</sup>.

Cette acquisition pourra se faire au prix de 0.50€/m<sup>2</sup>.

Il convient de formaliser l'accord des consorts DIGON/SERVENTON et régulariser la vente.

Le montant de cette acquisition étant inférieur à 180 000.00 €, la consultation de France Domaine n'est pas requise.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur les propositions suivantes :

- Autoriser Monsieur le Maire à formaliser l'accord avec les consorts DIGON/SERVENTON.
- Autoriser Monsieur le Maire à régulariser et authentifier la vente précitée par acte administratif aux conditions sus-énoncées avec appui technique du cabinet C-FONCIER.
- Désigner Monsieur Didier CHALENCON, 1<sup>er</sup> adjoint, pour représenter la Commune à l'acte.

A cet effet et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ensemble des propositions faites par Monsieur le Maire, et lui donne tous pouvoirs

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire